

MON TOIT

Magazine n° 31 Septembre 2024

FLEURUSIEN



MON TOIT  
FLEURUSIEN

ENSEMBLE  
HABITONS BIEN

Ramoner la cheminée

Purger les radiateurs

Ensemble économisons l'énergie



# SOMMAIRE

**3**

Edito

**4**

Ramer la cheminée

**5**

Purger les radiateurs

**6-10**

Ensemble économisons l'énergie

**11**

Travaux sans autorisation

TIBI: Calendrier des collectes

**Ont participé à ce magazine:**

Jean-Paul Lequeu,  
Imprimerie Bietlot

Editeur responsable:  
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant  
Imprimerie: Bietlot – Gilly

# ÉDITO

**B**ienvenue dans ce nouveau magazine !

Alors que l'hiver 2024- 2025 approche, il est essentiel de s'y préparer en ramonant les cheminées si vous vous chauffez avec un poêle individuel, ou en en purgeant les radiateurs, si vous bénéficiez d'un système de chauffage central et ce, pour assurer un chauffage efficace et sécuritaire. Vous trouverez, dans ce magazine les conseils pour ce faire.

C'est également le moment idéal pour adopter des mesures d'économie d'énergie, non seulement bénéfiques pour le portefeuille, mais aussi pour la planète. Les efforts énergétiques ne sont pas seulement une question de responsabilité individuelle, mais une démarche collective vers un avenir plus durable. Ensemble, économisons de façon efficace !

Il est important de rappeler que toute modification ou travaux dans votre logement loué, doit être réalisé dans le respect des réglementations en vigueur, en obtenant les autorisations nécessaires, avant travaux, pour garantir la conformité et la sécurité des interventions. En toute transparence et en collaboration avec votre propriétaire, la société « Mon Toit Fleurusien », nous pouvons, ensemble, contribuer à maintenir les logements dans un état agréable.

Ensemble, habitons mieux ! Bonne lecture !

Le Comité de Direction



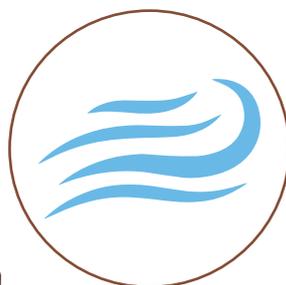
# SI VOUS N'AVEZ PAS DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRAL : RAMONER LA CHEMINÉE

Pour ceux qui possèdent des poêles à bois, charbon ou pellets, avant de rallumer votre poêle, il est essentiel de ramoner la cheminée pour maintenir votre système de chauffage sûr et efficace. Cela vous permet :



## D'éliminer les dépôts de suie et autres déchets :

le bois, le charbon ou le pellet qui brûle dans la cheminée crée des résidus de suie et autres. Ces déchets s'accumulent sur les parois du conduit. Cela diminue l'efficacité de la cheminée et augmente le risque d'incendie.



## D'améliorer la circulation de l'air :

Au fur et à mesure, le conduit s'obstrue à cause de la suie et autres débris, ce qui peut causer une production plus prononcée de monoxyde de carbone (gaz dangereux).



**Ramoner** permet d'allonger la durée de vie de votre cheminée et du système de chauffage.



C'est pourquoi, nous vous demandons de faire appel à une société de ramonage agréée et de nous transmettre l'attestation du travail accompli.

Les logements qui possèdent un système de chauffage central ne sont pas concernés

# PURGER LES RADIATEURS

## QU'EST-CE QUE PURGER UN RADIATEUR ?

Enlever l'air accumulé dans les radiateurs et tuyauteries de chauffage.

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

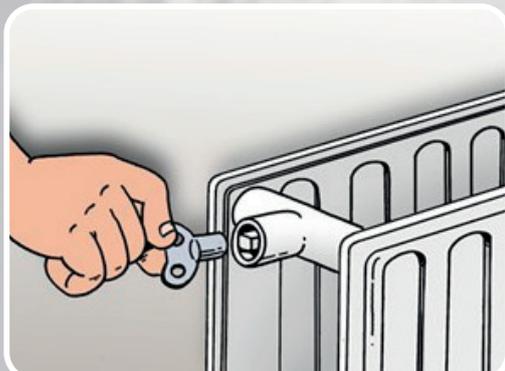
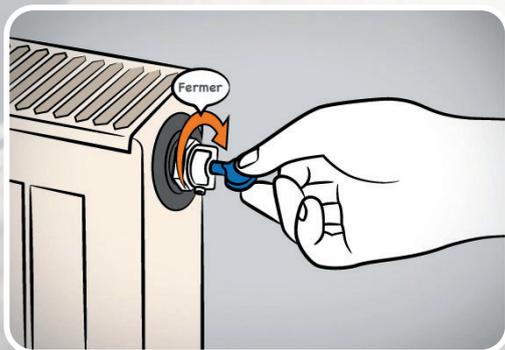
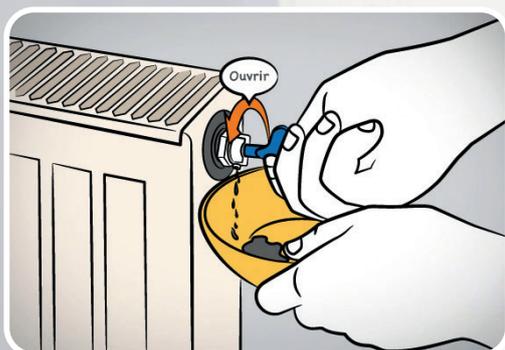
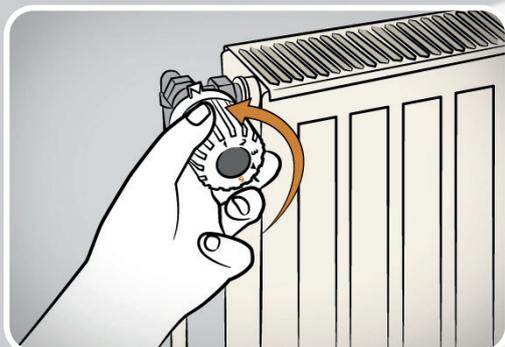
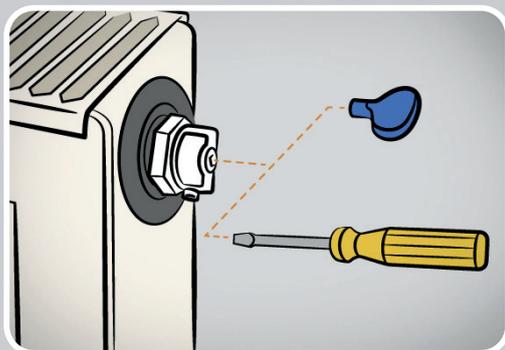
- Un récipient
- Une clé à pan carré ou un tournevis à tête plate

## MODE D'EMPLOI :

Préparez le système : Faites fonctionner la chaudière pendant au moins un quart d'heure et mettez tous les radiateurs en position maximum. De cette manière, l'air excédentaire va s'accumuler au niveau des robinets de purge. Ensuite, ...

- 1** Réglez votre chaudière sur la position « été » et attendez une dizaine de minutes.
- 2** Placez votre récipient sous le purgeur ; celui-ci est la plupart du temps situé en haut du radiateur et à l'opposé du robinet (vanne) simple ou doté d'un réglage thermostatique.
- 3** À l'aide de l'outil adéquat (clé à pan ou tournevis), ouvrez la petite buse de purge dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à entendre des sifflements, ce qui signifie que l'air s'échappe.
- 4** Dès que quelques gouttes d'eau commencent à sortir, refermez le purgeur. Le tour est joué
- 5** Après la purge, il est indispensable de rétablir la pression dans le circuit de chauffage. Ouvrez avec précaution le robinet de remplissage à la chaudière (situé le plus souvent dessous ou à proximité immédiate de la chaudière) et surveillez le manomètre sur le tableau de bord de la chaudière. Cessez le remplissage et fermez le robinet dès qu'au tableau vous avez atteint  $\pm 1,8$  Bar

Des vidéos pour vous aider sont disponibles sur notre site : [www.montoit.be](http://www.montoit.be)





# UN HIVER SOUS LE MODE : ENSEMBLE

## ISOLONS-NOUS AU MIEUX !

1. Dès la tombée de la nuit, je ferme mes tentures. Cela permet de diminuer la perte de chaleur.
2. Si les radiateurs sont placés sous les fenêtres, les tentures ne peuvent surtout pas les recouvrir. Sinon la chaleur part derrière les tentures et cela devient inefficace.
3. J'isole les tuyauteries de chauffage qui passent dans les zones non chauffées (garage, vides ventilés, ...) Ces conduits non isolés diffusent de la chaleur là où c'est inutile. Il suffit de placer un isolant autour de ces tuyaux en vente dans tous les magasins de bricolage.
4. Pour un fonctionnement optimal du système de ventilation (WC, salle de bain et/ou cuisine) je dépoussière régulièrement les ouvertures.
5. Pour aérer de façon efficace mon logement, j'ouvre les fenêtres des façades opposées pendant quelques instants, le matin et le soir.



## CHAUFFONS-NOUS SANS FLAMBER !

6. Par temps froid, je profite des ouvertures côté soleil pour chauffer naturellement mon logement (fenêtres, portes vitrées). J'ouvre les tentures dès le matin.
7. Je surveille le thermostat ou le thermomètre, et je réduis la température ambiante à 19-20 °C : c'est souvent suffisant pour assurer le confort de l'habitation. Je porte un vêtement chaud plutôt que d'augmenter la température.
8. Si j'en possède un dans mon logement, je programme le thermostat pour couper le chauffage la nuit et les périodes d'absence.
9. Je règle correctement les vannes thermostatiques pour obtenir la température idéale dans chaque pièce : dans la pièce où se trouve le thermostat, je mets les vannes sur le 5, dans les autres pièces, je les mets sur le 3.
10. La nuit, protégés par la couette, la température de 16-17°C suffit amplement.
11. Je ferme bien les portes des locaux ou couloirs peu chauffés.
12. Je dépoussière les corps de chauffe tels que les radiateurs et convecteurs, de manière à ne pas réduire le rendement d'émission de chaleur.



# ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

## L'EAU CHAUDE, OUI. LA DOUCHE FROIDE. NON !

- 13.** Une douche de 5 minutes consomme de 30 à 40 litres d'eau (et jusqu'à 60 à 75 litres si le pommeau n'est pas économique : en vente dans tous les magasins de bricolage) contre 100 à 130 litres pour un bain ! J'en tiens compte !
- 14.** Deux enfants peuvent partager le même bain. Économie de 50% !
- 15.** Quand je me savonne, je coupe le robinet d'eau !
- 16.** Je vérifie mon compteur pour repérer rapidement les fuites : une fuite qui laisse couler une goutte d'eau par seconde pendant un mois, c'est 800 litres d'eau perdues pour rien !



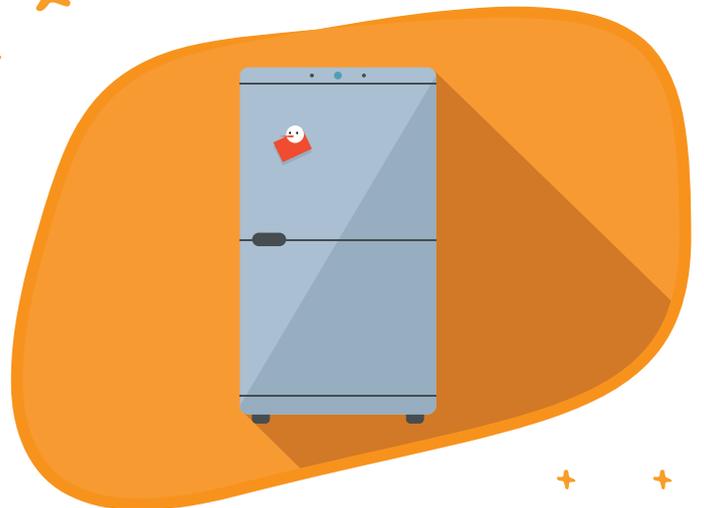
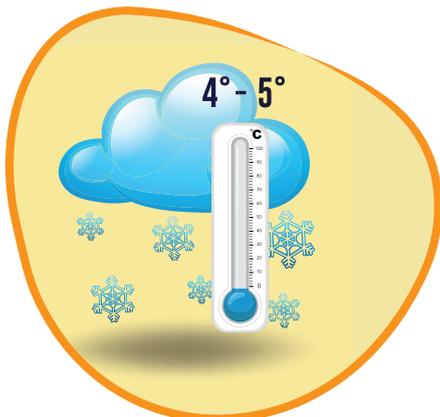
## LE LINGE PROPRE ET L'ENVIRONNEMENT AUSSI !

- 17.** Je trie le linge correctement afin de pouvoir toujours laver à la température la plus basse possible. Je lave mon linge le plus souvent à 30 ou 40°C.
- 18.** Dès que le temps le permet, je fais sécher le linge au jardin ou sur la terrasse.
- 19.** J'essore bien le linge à 1600t/min pour qu'il soit moins chargé en eau. Le temps de séchage sera réduit !
- 20.** J'évite de surcharger le séchoir. Trop de linge va réduire l'efficacité du séchage et augmenter la consommation d'énergie !
- 21.** Attention aux séchoirs classiques, il convient de les utiliser dans des locaux bien aérés, pour éviter les risques de moisissures dues à l'humidité.



## CONSERVER AU FRAIS SANS DÉPENSES EXCESSIVES !

- 22.** Rien ne sert de prendre un réfrigérateur trop grand et de refroidir inutilement l'espace vide ! Il est conseillé de disposer d'une capacité de 60 litres par personne, avec un minimum de 150 litres par ménage.
- 23.** Il faut éviter de placer le frigo près d'un appareil chauffant (cuisinière, four, lave-vaisselle, ...) ou encore dans un endroit ensoleillé : il devra consommer plus pour maintenir une température intérieure suffisamment basse.
- 24.** Une température interne de 4 à 5 °C est idéale pour la conservation des aliments.
- 25.** Il faut prévoir une circulation d'air suffisante. Il vaut mieux placer l'appareil à quelques centimètres du mur.
- 26.** Il est conseillé de dépoussiérer régulièrement l'arrière du frigo afin d'assurer une bonne circulation d'air derrière l'appareil.
- 27.** Lorsque je n'ai pas besoin de mon frigo pour une période prolongée, je le débranche et je laisse la porte ouverte pour éviter la formation de moisissures.
- 28.** Le surgélateur doit être placé dans un endroit le moins chauffé possible.
- 29.** Le frigo et le surgélateur ne doivent être utilisés que pour des aliments totalement refroidis : si les aliments sont encore chauds, les appareils consommeront davantage pour les refroidir.
- 30.** Les surgélateurs horizontaux consomment 15% de moins que les surgélateurs verticaux.
- 31.** Je veille à ce que les joints des appareils frigorifiques soient toujours en bon état. S'ils sont en mauvais état, ils laissent passer le froid et les consommations énergétiques augmente de 10 % en moyenne. Il faut alors les remplacer.
- 32.** Je dégivre régulièrement mon surgélateur : une couche de givre de 2 mm d'épaisseur entraîne déjà une surconsommation d'environ 10 %.



## CHAUD DEVANT...

- 33.** Si je cuisine à l'électricité, je peux économiser de l'énergie en coupant l'alimentation de la plaque quelques minutes avant la fin de la cuisson.
- 34.** Lorsque je cuisine, je place les couvercles sur les casseroles. Sans couvercle, il faut 3 fois plus de temps et d'énergie pour amener l'eau à ébullition.
- 35.** Une casserole à pression permet de cuire beaucoup plus rapidement les aliments : 40 à 70 % de temps et d'énergie gagnés !
- 36.** Je sors les aliments du réfrigérateur un quart d'heure avant la cuisson !
- 37.** La cuisson produit de la vapeur et des odeurs, je les évacue grâce à une hotte, ou j'ouvre pour un moment la fenêtre !
- 38.** Un four à micro-ondes permet de réaliser une économie de 75% par rapport aux fours traditionnels. Bien utilisés, il peut couvrir trois quart des besoins de nourriture d'une famille de 4 personnes.



## QUE LA LUMIERE SOIT... LA OU ELLE DOIT ETRE !

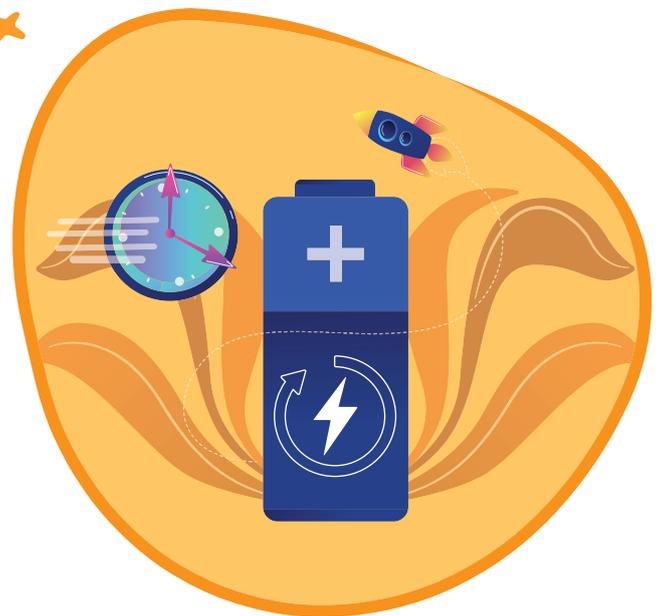
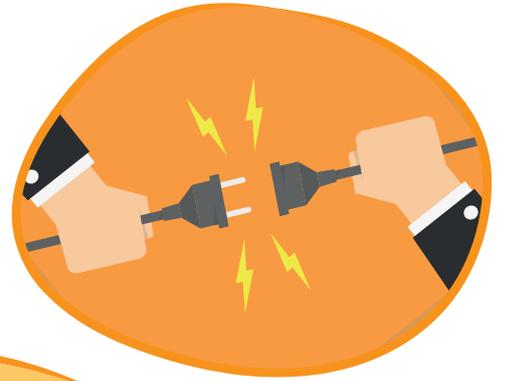
- 39.** J'éteins la lumière chaque fois que je quitte une pièce et dans celles qui restent inoccupées.
- 40.** J'investis dans des luminaires LED plus performant, plus économique et à durée de vie plus longue !
- 41.** Je nettoie régulièrement les lampes afin d'améliorer leur rendement lumineux.
- 42.** Pour la lecture ou les travaux de précision, je préfère un éclairage local : rien ne sert d'éclairer toute une pièce alors que la lumière n'est nécessaire qu'à un endroit précis !
- 43.** Je choisis des teintes claires pour les décorations des murs et des plafonds.
- 44.** Une lampe classique à incandescence de 60W remplacée par une lampe fluocompacte ou LED = une économie de 75% ! Je n'hésite pas à me renseigner auprès des revendeurs !



## LES PETITES CONSOMMATIONS FONT LES GROSSES FACTURES !

- 45.** Téléviseurs, décodeurs, chaînes hi-fi et même certains fours à micro-ondes branchés en mode « veille » consomment de l'énergie. Quand ils ne sont pas utilisés, c'est-à-dire plus de 20h par jour, je les éteins complètement en actionnant le bouton « ON/OFF » situé sur l'appareil même.
- 46.** Je n'utilise pas la télécommande pour éteindre à distance, car ce système fait simplement basculer l'appareil en mode « veille ».
- 47.** Certains appareils comme les ordinateurs consomment même lorsqu'ils sont simplement branchés sur le secteur. Pour ceux-là, il vaut mieux débrancher la prise ou placer une prise munie d'un interrupteur pour couper totalement l'alimentation. L'ordinateur fonctionne rarement seul, il est relié à plusieurs périphériques comme l'imprimante, le scanner, ... Ils doivent aussi être éteints lorsqu'ils ne servent pas.
- 48.** Il est tout-à-fait inutile de laisser les chargeurs (GSM, brosse à dents...) connectés sur le réseau en permanence, ils consomment de l'énergie inutilement. Je les débranche une fois les appareils chargés.
- 49.** Pour les appareils fonctionnant sur piles, je préfère les piles rechargeables, nettement plus économiques et écologiques !

**J'ai encore des questions, je me renseigne auprès des « Guichets Energie Wallonne » ou sur le site : <http://energie.wallonie.be>**



# Travaux sans autorisation

En toute transparence et ensemble, il est essentiel de respecter les règles de location et de maintenir une bonne relation avec le propriétaire du bien, ici, la société Mon Toit Fleurusien.

Comme le stipule clairement le contrat de bail signé ensemble :

## **Article 13. Transformations faites par le locataire**

### §1<sup>er</sup> Principes

Aucune transformation du logement ne peut être effectuée sans l'accord préalable et écrit par la société.

Toute transformation, même autorisée, doit être effectuée dans le respect des règles de l'art et dans le respect des lois et règlements (par exemple en matière d'urbanisme ou de sécurité), et ceci sous la seule et entière responsabilité du locataire.

### §2 Remise en état du logement

En cas de transformation autorisée par la société, le locataire peut, à la fin du bail, soit remettre le logement dans son état d'origine, soit d'abandonner à la société les transformations opérées, sans avoir droit à une indemnisation.

En cas de transformation effectuée sans l'accord préalable et écrit de la société, celle-ci peut, à tout moment exiger que le

locataire remette le logement dans son état d'origine, sans qu'il n'ait droit à une indemnisation.

Demander l'autorisation avant de procéder à des rénovations ou à des « embellissements » est non seulement une obligation légale, mais cela montre aussi votre respect pour le bien et pour les droits de la société qui est propriétaire de la maison ou de l'appartement.

Cela peut également vous éviter des complications juridiques ou des malentendus qui pourraient survenir si des modifications qui sont faites sans consentement. En suivant ces directives, vous assurez la protection de vos droits en tant que locataire et vous contribuez à la préservation de la qualité et de la valeur du bien immobilier.

Vous voulez faire des rénovations ou des embellissements, vous demandez **D'ABORD** l'autorisation **écrite** via [www.montoit.be](http://www.montoit.be) ou via un courrier. Vous attendez ensuite la réponse de la société pour seulement après commencer les travaux demandés.



## **DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE**

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

	P	PMC	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	16	2-16-30	14	14-28	9	9-25	9	9-23
FLEURUS 2	17	3-17	15	1-15-29	12	12-26	10	10-24
FLEURUS 3	20	6-20	18	4-18	15	2-15-29	13	13-27

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

## **ADRESSES DES RECYPARCS**

- Charleroi II (Ransart) → Rue des Raspes
- FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet) → Rue Odon Godart
- Fleurus → Rue de Mellet

## **HEURES D'OUVERTURE**

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00\*.

Le samedi de 09h15 à 17h30\*.

Les recyparcs sont **fermés les dimanches, lundis et jours fériés** : 01/01, 01/04, 01/05, 09/05, 20/05, 15/08, 01/11, 11/11 et 25/12. *Lors des fêtes de fin d'année, les horaires des recyparcs sont adaptés.*

\* Heure de la dernière entrée. La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.



# MON TOIT FLEURUSIEN

**Nos bureaux  
seront fermés:**

Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2024  
Lundi 11 novembre 2024  
Mercredi 4 décembre 2024  
Mercredi 25 décembre 2024

## contacts

*Par téléphone au*  
**071/82.71.60**

- ▶ Permanences téléphoniques:  
tous les jours de 8h00 à 12h00  
et de 12h30 à 16h00.

### *Nos bureaux*

- ▶ Accessible sur rendez-vous.  
Prise de rendez-vous sur notre site internet.

### *Par écrit*

- ▶ Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus

### *Notre site Web*

- ▶ [www.montoit.be](http://www.montoit.be)

### *Notre Facebook*

- ▶ @montoitfleurusien



Visitez notre site